

Le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Maïche

Informations fiscales à la population de la Communauté de Communes du Pays de Maïche



Lettre d'information aux 43 communes de la Communauté de Communes du Pays de Maïche

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a redéfini le contour des territoires intercommunaux. Ainsi, le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche s'est étendu à 24 nouvelles communes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle est désormais composée de 43 communes : Battenans-Varin, Belfays, Bief, Burnevillers, Cernay-l'Église, Chamesol, Cour-Saint-Maurice, Charquémont, Charmauvillers, Courfontaine, Dampjoux, Damprichard, Ferrières-le-Lac, Fessevillers, Fleurey, Fournet-Blancheroche, Frambouhans, Glère, Goumois, Indevillers, Les Bréseux, Les Ecorces, Les Plains-et-Grands-Essarts, Les Terres-de-Chaux, Liebvillers, Maïche, Mancenans-Lizerne, Mont-de-Vougney, Montancy, Montandon, Montécheroux, Montjoie-le-Château, Orgeans-Blanchefontaine, Rosureux, Saint-Hippolyte, Soulce-Cernay, Thiébouhans, Trévillers, Urtière, Valoreille, Vacluse, Vaclusotte, Vaufrey.

Le Conseil communautaire se compose depuis cette date de 66 membres, avec la représentation de chaque commune selon des règles de proportionnalité définies par la Loi. Vous aurez l'occasion de découvrir dans ce bulletin le nom des représentants communaux de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, ainsi que les compétences qu'elle exerce depuis le 1^{er} janvier 2017, et les coordonnées de notre collectivité.

Ce bulletin est aussi pour moi l'occasion de vous faire part de mon souhait d'un travail commun efficace, pour la mise en place des services attendus par la population, tout en maîtrisant les contraintes budgétaires dans un contexte national de Redressement des Finances Publiques. Le vote des budgets de notre collectivité, lors du conseil communautaire du 13 avril 2017, fort de changements, a demandé de la part des élus un investissement, une implication et une conscience politique adaptés à l'enjeu.

Enfin, je souhaite vous faire part de ma satisfaction de travailler à l'agrandissement de notre Communauté de Communes au sein d'une équipe investie, œuvrant pour l'unité de ce nouveau territoire.

Régis LIGIER
Président de la CCPM

En date du 22 septembre 2016, la CCPM a eu connaissance de son extension de périmètre à 24 nouvelles communes au 1er janvier 2017.

Parallèlement à cette extension, la loi a conduit la collectivité à revoir ses compétences à la même date. Celle-ci a fait le choix de reconduire ses compétences existantes, et mettre en conformité les compétences devenues obligatoires, à savoir la compétence de création et de gestion des zones d'activités économiques.

Cette prise de compétences s'est accompagnée d'une modification choisie de la fiscalité, c'est-à-dire un passage d'une Fiscalité Additionnelle (FA) à une Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), percevant ainsi l'intégralité des recettes fiscales liées aux entreprises, et unifiant les taux de cette fiscalité sur 8 ans. Ce changement fiscal s'accompagne, bien évidemment, de reversement aux communes du produit perçu par la CCPM au titre de cette FPU, duquel sont déduites les charges transférées par les communes à la CCPM.

Concernant les taxes sur les ménages (Taxe Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie), la CCPM a choisi d'opter cette année pour un vote des taux selon la règle des taux moyens pondérés, afin de tenir compte de l'arrivée des 24 nouvelles communes. Cette décision permet de tenir compte du paysage fiscal actuel de l'ensemble du territoire, comme lors de la création d'une nouvelle entité.

Le choix des taux a été fait au regard de la baisse des dotations de l'État, de l'augmentation des compétences obligatoires, de l'extension du territoire, tout en limitant l'impact par la réduction de certains services publics.

Aussi, les taux 2017 des taxes ménages évolueront de la manière suivante :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Variation
Taxe Habitation-TH-	4.94 %	5.64 %	+0.70
Taxe Foncière Bâtie-TFB-	3.27 %	3.88 %	+0.61
Taxe Foncière Non Bâtie-TFNB-	8.96 %	7.42 %	-1.54

L'estimation de cette variation de taux sur les habitations, pour une valeur locative moyenne, oscille entre +7 € et +40 € pour un propriétaire occupant et entre +5 € et +29 € pour un locataire, selon les valeurs locatives moyennes de chaque commune.

Quant au taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), il est fixé sur la base du Taux Moyen Pondéré des CFE 2016, soit 23.94 % pour l'année 2017, en lieu et place de la somme des taux communaux et intercommunaux de 2016. La variation des taux de CFE entre 2016 et 2017, à la hausse comme à la baisse, sera étalée sur une période de 8 ans.



Imp. Oupard - MAÏCHE - 03 81 44 08 19



Composition du nouveau Conseil Communautaire 2017-2020

Les compétences exercées par la Communauté de Communes



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
Pierre-Jean WYCART

Maire de FOURNET-BLANCHEROCHE
Délégué au Développement économique



PRÉSIDENT
Régis LIGIER
Maire de MAÏCHE



2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Roland MARTIN

Maire de CHARQUEMONT
Délégué au Tourisme



3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Franck VILLEMAIN

Maire de FRAMBOUHANS
Délégué aux Finances
et Ressources humaines



4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Anthony MERIQUE

Maire de DAMPRICHARD
Délégué à l'Eau et à l'Urbanisme



5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Constant CUCHE

Élu de MAÏCHE
Délégué aux Déchets



6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Magalie LAMBERT PRETOT

Maire de LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS
Déléguée à la Vie associative



7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Claude SCHNEIDER

Maire d'INDEVILLERS
Délégué à la Vie scolaire

Communes	Conseillers communautaires	Communes	Conseillers communautaires
BELFAYS	Sébastien PARENT	LES TERRES DE CHAUX	Jean-Jacques VENDITTI
BATTENANS VARIN	Fabien CARTIER	LIEBVILLERS	Georges CHATELAIN
BIEF	Alexandre PANTEL	MAÏCHE	Régis LIGIER
BURNEVILLERS	Paul MOUREAU		Constant CUCHE
CERNAY L'EGLISE	Gérard GENTIT		Florie THORE
CHAMESOL	Charles MOREL		Véronique SALVI
CHARMAUVILLERS	Olivier CLEMENCE		Stanislas RENAUD
CHARQUEMONT	Roland MARTIN		Guillaume NICOD
	Bernadette DELAVELLE		Karine TIROLE
	Michelle CHENET		Damienne BISOFFI
	Maxime COURTET		Jean-Michel FEUVRIER
	Brigitte COURTET		Patricia KITABI
	François JACQUOT	Serge LOUIS	
COUR SAINT MAURICE	Yves-Marie PARENT	Muriel PLESSIX	
COURTEFONTAINE	Patrick BERTIN	MANCENNANS LIZERNE	Serge ORNY
DAMPJOUX	Didier FOYARD	MONT DE VOUGNEY	Pascal GODIN
DAMPRIEUX	Anthony MERIQUE	MONTANCY	Suzanne WERMEILLE
	Brigitte MAIRE	MONTANDON	Henri TIROLE
	Jean-Paul FEUVRIER	MONTECHEROUX	Chantal VERNIER
	Nadège MOUGIN	MONTJOIE LE CHATEAU	Claude MARTELET
	Martial CORDIER	ORGEANS BLANCHE FONTAINE	Dominique BERNARD
FERRIERES LE LAC	Sébastien BRUILLLOT	ROSUREUX	Jérôme BOILLON
FESSEVILLERS	Thierry VERNET	SAINT HIPPOLYTE	Serge CAGNON
FLEUREY	André BESSOT		Noël SAUNIER
FOURNET BLANCHEROCHE	Pierre-Jean WYCART	SOULCE CERNAY	Olivier BILLEY
FRAMBOUHANS	Franck VILLEMAIN	THIEBOUHANS	Julien DEGOIS
	Jean-Michel TOURNIER	TREVILLERS	Gérard MAUVAIS
GLERE	Jean-Pierre LAJEANNE	URTIERE	Samuel HOUSER
GOUMOIS	Julien NAEGELEN	VALOREILLE	Jean-Paul CLEMENT
INDEVILLERS	Claude SCHNEIDER	VAUCLUSE	Jean RAMEL
LES BRESEUX	Alexandre MONNET	VAUCLUSOTTE	Hubert BRIQUEZ
LES ECORCES	Lucien RONDOT	VAUFREY	Philippe VURPILLAT
LES PLAINS ET GRANDS ESSARTS	Magalie LAMBERT PRETOT		

Les Commissions

Commission Développement économique
Commission Tourisme
Commission Finances, Ressources humaines
Commission EAU, Urbanisme
Commission Déchets
Commission Vie associative
Commission Vie scolaire

- **Aménagement de l'espace :**
 - Participation et suivi des actions du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Horloger;
 - Schéma de cohérence territoriale;
- **Développement économique :**
 - Création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique;
 - Promotion et valorisation du tourisme;
 - Aire de camping-car.
- **Aire d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :**
 - Protection et valorisation des sites naturels remarquables;
 - Aménagement et entretien des espaces paysagers;
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires d'intérêt communautaire :**
 - Gestion du gymnase du collège Mont-Miroir;
 - Complexe aquatique, sportif, ludique et de bien-être Cristallys;
 - Développement et promotion des chemins de randonnées et des belvédères d'intérêt communautaire;
 - Accompagnement, encadrement de visites guidées et randonnées pédestres, VTT et raquettes à neige;
 - Gestion de la base de loisirs et de tourisme de la Combe Saint Pierre;
 - Actions en faveur du développement des activités socioculturelles et sportives;
- **Action sociale d'intérêt communautaire :**
 - Actions d'aides aux personnes âgées;
 - Actions en faveur de la petite enfance;
 - Actions en faveur des jeunes;
 - Service social-insertion-logement.
- **Création et gestion de la maison des services**
- **Gestion du service public d'assainissement non collectif**
- **Transport à la piscine de Maïche des élèves des écoles du territoire**
- **Travaux d'entretien (« nids de poules ») sur la voirie communale**
- **Réseau de télécommunication haut débit et très haut débit**
- **Soutien administratif et financier aux communes membres.**

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADHÈRE...

- Au Pays horloger;
- Au Syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets (PREVAL HAUT DOUBS);
- Au Syndicat Mixte des énergies du Doubs (SYDED);
- Au Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du bassin Versant (SMIX);
- À l'Agence départementale d'appui aux territoires (AD@T);
- Au Syndicat Mixte du Très Haut Débit (SMT-HD);
- À l'Établissement Public Foncier (EPF).

POUR JOINDRE VOTRE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÏCHE ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Adresse:

24 RUE Montalembert
25120 MAÏCHE
Téléphone : 03 81 64 17 06

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :
08h00/12h00 et 13h30/17h00

Le Vendredi :
08h00/12h00

contact@ccpm-maiche.com
www.ccpaysmaiche.fr

Le standard téléphonique de la Communauté de Communes de Saint Hippolyte n'existe plus.

